



HAL
open science

La “ substance ”, ou l’autre visage de la nature, d’Aristote au droit international

Alexis Lombart

► **To cite this version:**

Alexis Lombart. La “ substance ”, ou l’autre visage de la nature, d’Aristote au droit international. 2022. hal-04067240

HAL Id: hal-04067240

<https://hal.science/hal-04067240>

Submitted on 13 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License



Soir d'été, paysage en Italie, Claude-Joseph Vernet 1773. H. 89 cm. Musée national de l'art occidental, Tokyo. Wikipédia

La « substance », ou l'autre visage de la nature, d'Aristote au droit international

Publié: 28 avril 2022, 23:21 CEST

Alexis Lombart

Docteur en culture juridique, Université de Bordeaux

La nature, située à la confluence de l'imaginaire individuel et des représentations collectives, est de ces notions que l'on pourrait qualifier de faussement intuitives.

Tout le monde l'évoque, qu'il s'agisse de la préserver, de la dépasser, de l'imiter ou d'y retourner.

Bien au-delà de la seule question écologique, par ailleurs centrale, le « naturel » est évoqué dans nombre de débats de société, de la famille et des droits de l'enfant en passant par le thème de la décolonisation, et même, parfois, pour contester jusqu'à sa pertinence en tant que concept opposé à la « culture », ou au contraire en faire le socle d'une nouvelle spiritualité. Mais désigne-t-on toujours, sous ce terme, la même réalité ?

Tout porte à croire que le débat public est, à l'endroit de la nature, tributaire de confusions qui nuisent à la bonne compréhension de ce dont on parle, affectant par là même le débat politique. Pour tenter d'affiner les idées que nous portons sur la nature, le recours à l'histoire de la pensée est non seulement utile, mais nécessaire, tant il est vrai que nous sommes les héritiers de conceptions anciennes dont nous ne maîtrisons plus nécessairement toutes les clefs, et qui irriguent cependant nombre d'institutions qui nous semblent familières.

Explorer ou (re)découvrir les divers visages que put prendre la nature en des temps et des lieux variés n'est pas seulement essentiel pour faire face aux enjeux contemporains : c'est aussi l'occasion, plus largement, d'interroger nos représentations de « la nature », ce qui déborde le seul cadre de la pensée de l'environnement.

À cet égard, la notion de substance mérite une attention toute particulière. Venue de la philosophie grecque, elle a structuré pendant des siècles des aspects fondamentaux de la pensée de la nature en Orient et en Occident, et fut – et demeure – amplement mobilisée tant en philosophie ou en théologie que dans les domaines juridique et économique. Quel est donc cet autre visage de la nature si souvent oublié, et pourtant tellement présent dans nos institutions ?

Une origine philosophique

La notion de substance fut inventée par Aristote (384-322 av. J.-C.), philosophe originaire de Stagire en Macédoine. Disciple de Platon, précepteur d'Alexandre le Grand et fondateur du Lycée, il explique la persistance des réalités individuelles malgré les changements qui les affectent grâce à cette notion. Comment expliquer qu'une personne ou qu'une chose demeure la même au cours du temps, alors même que ses propriétés peuvent varier ? Cette question était l'un des problèmes principaux des philosophes de l'Antiquité grecque.

Certains, dans la mouvance de Parménide ayant opéré une distinction radicale entre l'être et le non-être, avaient été conduits à nier la réalité du mouvement pour préserver l'intégrité des êtres.

La position héraclitéenne, à l'opposé, consistait à voir dans le mouvement l'essence même des choses, mais au prix de la disparition de l'autonomie des réalités individuelles. Quelques-uns des aphorismes d'Héraclite traduisent la radicalité de cette vision du monde : « on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve », car l'eau n'y est jamais la même ; « le monde est un tas d'ordures jetées au hasard », rien n'ayant de sens ni de consistance véritables.

Outre sa prise de distance à l'égard des thèses d'Héraclite et de Parménide, Aristote se distingue aussi de son maître, Platon, en privilégiant l'observation directe.

Aristote en vient à la conclusion que toute réalité singulière est composée d'un mélange entre du déterminé – ce qu'il appelle « acte » – et de l'indéterminé – ce qu'il nomme « puissance ». La philosophie qui en résulte s'appelle l'hylémorphisme, c'est-à-dire la doctrine de la matière (hylè) et de la forme (morphè).

Une des applications de cette théorie, qui contribue à la naissance de ce que l'on appellera la métaphysique, consiste à affirmer que dans chaque réalité se trouve une partie qui ne change pas – la « substance », qui touche à la nature de l'être – et des parties susceptibles de se modifier sans remettre en cause l'identité de cette réalité – ce que l'on nomme les « accidents ».

Le temps, le lieu, la quantité, la qualité, l'action, la passion ou l'habitus sont ainsi des exemples de propriétés accidentelles : elles constituent une détermination de l'être d'un sujet sans pour autant toucher à l'essence même de ce dernier. Un homme auquel il manquerait un membre (accident « quantité ») demeurerait un homme et celui qui apprendrait à jouer du piano (accident « habitus ») posséderait, il est vrai, une compétence supplémentaire. Pourtant, cela ne modifierait pas substantiellement ce qui fait que cet homme est un homme. En d'autres termes, l'identité de sa nature – ou essence – est assurée par l'intégrité de sa substance, qui sert, en même temps, de support aux accidents.

Cette dualité de fonctions nécessite d'intégrer un autre terme, celui d'essence, qui est la nature même d'un être, à la fois identité la plus intrinsèque et principe de mouvement et de croissance. Les termes, d'origine latine, de substance (étymologiquement « se tenir dessous », ce qui renvoie à la fonction de support des accidents) et d'essence (du verbe être, renvoyant à la nature propre d'un être) correspondent ainsi respectivement aux termes aristotéliens d'hypostasis et d'ousia.

Des applications théologiques, juridiques et économiques

Le modèle substantialiste inventé par Aristote connut une grande fortune après lui, et encore de nos jours, dans des domaines ne se limitant pas à la philosophie, avec de multiples variations.

L'une des utilisations les plus célèbres du concept eu lieu durant l'Antiquité lors d'un concile – réunion des plus hautes autorités de l'Église – réuni à Nicée en 325. C'est qu'en effet le Dieu chrétien renvoie à trois réalités, connues sous le nom de Père, de Fils – qui n'est autre que Jésus lui-même, en tant que « Christ », c'est-à-dire « oint » de Dieu – et d'Esprit saint. Des problèmes ne manquent pas de se poser : s'ils sont trois, comment dire qu'ils sont un seul Dieu ? Et s'il n'y a qu'un seul Dieu, comment prétendre que chacune de ces réalités soit autonome ? La solution apportée par le concile de Nicée consiste à affirmer qu'il s'agit de trois personnes distinctes, possédant chacune la nature divine. Cependant, afin de se différencier d'une position polythéiste, alors que le christianisme est un monothéisme, le concile précisa que la substance du Fils avait été engendrée par celle du Père, et créa le terme de « consubstantiel » (homoousios).

Au Moyen Âge, le cursus universitaire impliquait de passer par une formation préliminaire, connue sous le nom de cycle des « arts » – au sens gréco-latin de « technique ». Ce n'était qu'après avoir suivi ce premier cycle, au cours duquel les étudiants se familiarisaient avec la logique d'Aristote, qu'il était possible d'étudier dans l'une des trois facultés qu'étaient la théologie, le droit et la médecine. C'est donc tout naturellement que l'on retrouve le concept de substance, central dans le premier cycle, mobilisé au service des autres disciplines, et ce tout au long du Moyen Âge.

Attachée à la métaphysique d'Aristote, cette notion fut néanmoins rejetée à la suite de la révolution philosophique opérée par Emmanuel Kant (1724-1804). Largement abandonnée par la philosophie contemporaine, la pertinence de la substance est cependant aujourd'hui encore défendue par certains philosophes. Surtout, les traces de son utilisation juridique demeurent, y compris dans les traditions dites de droit romain, de common law, ainsi qu'en droit international.

C'est ainsi que la substance est utilisée en droit des contrats, mais aussi en droit économique, notamment pour lutter contre l'évasion fiscale internationale. Cette utilisation est promue par des acteurs tels que les États-Unis, l'Union européenne ou l'OCDE... mais pourquoi se servir d'une notion aussi ancienne ? Il est indéniable que ce concept demeure particulièrement efficace pour décrire la réalité de manière technique. Peut-être aussi, plus largement, témoigne-t-il d'un phénomène récurrent dans la vie de la pensée : les idées circulent, à la faveur du temps et des acteurs qui s'en servent, pour des usages variés que leurs premiers inventeurs n'auraient certainement pas prévus. L'histoire est pleine de surprises... et de trésors à redécouvrir, non seulement pour comprendre la pensée et les mentalités des époques précédentes, mais aussi pour nous aider à répondre aux besoins du présent.